

Communiqué de presse

11 juillet 2011

Les services d'aide à domicile du Pas de Calais se modernisent : un programme de 6 M€.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'État viennent de signer une convention avec le Conseil général du Pas de Calais pour moderniser et professionnaliser les services d'aide à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées et des personnes handicapées du département.

Alors que le secteur fait face à des difficultés financières, grâce à cette collaboration, les services d'aide à domicile du Pas de Calais seront accompagnés financièrement jusque 2013. La CNSA versera un peu plus de la moitié des 6 130 500 euros prévus, soit 3 138 500 euros. Une part du financement apporté par la Caisse est issue des recettes de la journée de solidarité.

Le Conseil général du Pas de Calais veut ainsi respecter au mieux le souhait des personnes de vivre le plus possible à domicile, en leur proposant des services d'accompagnement adaptés et de qualité.

Pour cela, il a construit un programme d'actions selon trois axes :

- **Contribuer à la modernisation des services d'aide à domicile** en favorisant l'utilisation d'outils modernes, tels la télégestion ou le chèque emploi-service.
- **Développer la qualité de la prise en charge**, en concourant à la certification des structures et à la professionnalisation des personnels. Il s'agira, par exemple, d'encourager les intervenants à obtenir un diplôme de niveau C ou B, notamment grâce à la validation des acquis de l'expérience. **Il est également prévu de former les accueillants familiaux à la fois en formation initiale et en formation continue.**
- **Structurer le champ de l'aide à domicile.** Il s'agit de faire en sorte que les services d'aide à domicile deviennent aussi un lieu de ressources où les aidants pourront participer à des groupes de parole, trouver des réponses sur les formules de répit...

Contacts Presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

aurore.anotin@cnsa.fr

Luc Charpentier – Conseil général du Pas de Calais

Tél. : 03 21 21 91 27 – 06 37 86 66 67

Charpentier.luc@cq62.fr

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit le handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation de réseau.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2011, la CNSA gère un budget de 19,7 milliards d'euros (10,5 milliards destinés aux personnes âgées et 9,2 milliards destinés aux personnes handicapées).
